

2023-3525
2024-04-16

GROUPE	50	FONGICIDE
---------------	-----------	------------------

conteneur

Fongicide PROPERTY® 300SC

**Pour la suppression ou la répression du blanc sur plantes
ornementales d'extérieur et les plantes étiquetées**

COMMERCIAL

SUSPENSION

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: PYRIOFÉNONE 300 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-un à raison de 0,035 % à titre d'agent de conservation

OU

Ce produit contient de la 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol at 0,0088%

et

5-Chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0,00084%

et

2-Methyl-4-isothiazolin-3-one at 0,00028% à titre d'agent de conservation.

N° D'ENREGISTREMENT : 32534 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

Contenu net : 500 ml à 200 L

Réregistrant
ISK Biosciences Corporation
7470 Auburn Road, Suite A
Concord, Ohio
44077
USA
1-877-706-4640

Distribué par:
Belchim Crop Protection
104 Cooper Drive, Unit 3
Guelph, ON
N1C 0A4
Canada
866-613-3336

Property est une marque déposée d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltée

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux si ingéré ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS utiliser dans des serres.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et du réglage des pulvérisateurs.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Suivre les instructions du fabricant concernant le nettoyage et l'entretien de l'EPI. En cas d'absence d'instructions concernant le lavage, utiliser du détergent et de l'eau chaude. L'EPI doit être lavé séparément et entreposé à l'écart des autres vêtements.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles

cornéennes au bout de 5 minutes et continuer à rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'urgence, appeler le 1-888-484-7546.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

La pyriofénone est persistante et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé que chaque produit contenant de la pyriofénone ne soit pas utilisé dans les zones de traitement avec ce produit au cours de la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter toute application lorsque de fortes précipitations sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par écoulement peut être limitée en installant une bande végétale entre la zone de traitement et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Pour les contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour les contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour les contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou non désirés :

Pour obtenir de renseignements sur l'élimination du produit inutilisé or superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Brochure

Fongicide PROPERTY® 300SC

**Pour la suppression ou la répression du blanc sur plantes
ornementales d'extérieur et les plantes étiquetées**

COMMERCIAL

SUSPENSION

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: PYRIOFÉNONE 300 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-un à raison de 0,035 % à titre d'agent de conservation

OU

Ce produit contient de la 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol at 0,0088%

et

5-Chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0,00084%

et

2-Methyl-4-isothiazolin-3-one at 0,00028% à titre d'agent de conservation

N° D'ENREGISTREMENT : 32534 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

Contenu net : 500 ml à 200 L

Régistrant
ISK Biosciences Corporation
7470 Auburn Road, Suite A
Concord, Ohio
44077
USA
1-877-706-4640

Distribué par:
Belchim Crop Protection
104 Cooper Drive, Unit 3
Guelph, ON
N1C 0A4
Canada
866-613-3336

Property est une marque déposée d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltée

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux si ingéré ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS utiliser dans des serres.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et du réglage des pulvérisateurs.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Suivre les instructions du fabricant concernant le nettoyage et l'entretien de l'EPI. En cas d'absence d'instructions concernant le lavage, utiliser du détergent et de l'eau chaude. L'EPI doit être lavé séparément et entreposé à l'écart des autres vêtements.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de

5 minutes et continuer à rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'urgence, appeler le 1-888-484-7546.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

La pyriofénone est persistante et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé que chaque produit contenant de la pyriofénone ne soit pas utilisé dans les zones de traitement avec ce produit au cours de la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter toute application lorsque de fortes précipitations sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par écoulement peut être limitée en installant une bande végétale entre la zone de traitement et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Pour les contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour les contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour les contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou non désirés :

Pour obtenir de renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

MODE D'EMPLOI

Le fongicide PROPERTY 300SC est un fongicide aux propriétés préventives et localement systémiques pour les maladies foliaires. Le fongicide PROPERTY 300SC doit être appliqué dans le cadre des programmes de protection prévus et utilisé en alternance avec des produits possédant un mode d'action différent.

Dans des conditions propices au développement de la maladie, utiliser la dose la plus forte indiquée en respectant l'intervalle le plus court. Un bon recouvrement uniforme est essentiel pour la suppression des maladies.

MÉLANGE

REMARQUE : retourner lentement le contenant plusieurs fois pour assurer l'uniformité du mélange avant d'ajouter ce produit dans la cuve de pulvérisation.

La quantité nécessaire de fongicide PROPERTY 300SC devrait être versée lentement dans la cuve au cours du remplissage. Avec des pulvérisateurs de concentré, mélanger préalablement la quantité nécessaire de fongicide PROPERTY 300SC dans un contenant propre, puis verser dans la cuve du pulvérisateur pendant qu'elle est remplie. Laisser fonctionner les agitateurs pendant le remplissage de la cuve du pulvérisateur et la pulvérisation. NE PAS laisser reposer le mélange à pulvériser pendant la nuit ou des périodes prolongées. Ne préparer que la quantité du produit à pulvériser nécessaire à une utilisation immédiate. Le pulvérisateur devrait être entièrement nettoyé juste après l'application.

MÉLANGE EN CUVE ET COMPATIBILITÉ

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

PROPERTY 300SC est généralement compatible avec d'autres fongicides, insecticides, engrais et produits à base d'oligo-éléments à condition que suffisamment d'eau libre soit disponible pour la dispersion de tous les produits mélangés en cuve. Cependant, la compatibilité physique de ce produit avec les partenaires de mélange en réservoir doit être évaluée avant utilisation. Effectuez un essai en bocal avec le(s) produit(s) de mélange en réservoir prévu(s) avant la préparation de grands volumes. Utiliser la procédure suivante : 1) Verser les proportions recommandées des produits dans un récipient d'eau approprié, 2) Bien mélanger et 3) Laisser reposer 5 minutes. Si la combinaison reste mélangée ou peut être remélangée facilement, elle est considérée comme physiquement compatible. Toute incompatibilité physique dans le test en pot indique que PROPERTY 300SC ne doit pas être utilisé dans le mélange en réservoir. Étant donné que toutes les variétés de cultures n'ont pas été testées avec toutes les combinaisons de mélanges en réservoir possibles, la combinaison doit également être testée pour la sécurité des cultures sur une petite partie de la culture afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de phytotoxicité.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ISK Biosciences Corporation au 1-877-706-4640 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

APPLICATION

Appliquer le fongicide PROPERTY 300SC dans suffisamment d'eau pour recouvrir convenablement le feuillage. Le volume d'eau à utiliser variera en fonction de la culture et du taux de croissance des plantes. Le volume à pulvériser sera en général compris entre 200 et 1000 litres par hectare pour des pulvérisateurs au sol de produits dilués. Ne pas appliquer par voie aérienne. Ne pas utiliser dans des serres.

MODE D'EMPLOI			
Culture	Maladie	Dose d'utilisation Litres de produit par hectare	Instructions
Cucurbitacées Groupe de cultures 9	Blanc (<i>Podosphaera xanthii</i> , <i>Erysiphe cichoracearum</i>)	0,3 à 0,366 (90 à 110 g de matière active/ha)	<p>Instructions d'application : Commencer l'application avant que la maladie ne se développe et poursuivre tous les sept à dix jours dès l'apparition des premières fleurs ou lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie, mais avant le développement de la maladie. Utiliser la dose plus faible et l'intervalle plus long pour les pulvérisations préventives ou lorsque les conditions de développement de la maladie sont faibles. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est modérée à élevée. Les volumes normaux à pulvériser sont en général compris entre 200 et 1000 litres par hectare pour des pulvérisateurs au sol de produits dilués.</p> <p>Gestion de la résistance : Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide PROPERTY 300SC ou d'autres fongicides de groupe 50 avant d'alterner avec un fongicide au moyen d'action différent.</p> <p>Restrictions : Ne pas appliquer plus de 1,2 L/ha/année. Cette culture n'a aucun délai d'attente avant la récolte (DAAR).</p>
Comprend toutes les cucurbitacées du groupe de cultures 9 : Chayote (fruit); courge à la cire (pastèque de Chine); melon à confire; concombre; cornichon en conserve; gourd, les aliments comestibles (dont le hyotan, le cucuzza, le hechima, l'okra de Chine); <i>momordica spp</i> (dont la pomme merveille, la poire merveille, le melon amer, le concombre de Chine); melon brodé, <i>Cucumis melo</i> (dont le vrai cantaloup, le cantaloup, le casaba, le melon Santa Claus; le melon crenshaw; le melon miel, le melon balle de miel, le melon de Perse, le melon pershaw doré, le melon mangue, le melon ananas, le melon serpent); citrouille; courge d'été (<i>Cucurbita pepo</i> dont la courge torticolis, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge végétale, le zucchini); courge d'hiver (dont la courge musquée, la courge, la courge verte de Hubbard, la courge poivrée, la courge			

spaghetti; la pastèque (<i>Citrullus spp.</i>); et des variétés ou espèces hybrides de ces produits.			
Raisins	Blanc (<i>Erysiphe necator</i>)	0,3 à 0,366 (90 à 110 g de matière active/ha)	<p>Instructions d'application :</p> <p>Pour la suppression du blanc, commencer par appliquer du fongicide de façon préventive et poursuivre au besoin en suivant les instructions ci-dessous. Utiliser la dose plus faible et l'intervalle plus long pour les pulvérisations préventives ou lorsque les conditions de développement de la maladie sont faibles. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est modérée à élevée. Les volumes normaux à pulvériser sont compris entre 200 et 1000 litres par hectare pour des pulvérisations terrestres diluées, mais peuvent aller jusqu'à 2000 litres par hectare pour les vignes.</p> <p>Raisins : Peut s'utiliser sur tous les types de raisins (de cuve, de table, sec et à jus). Les applications sur le raisin devraient être effectuées tous les 14 jours.</p> <p>Les applications sur les fraises, les fruits de ronce, les groseilles à maquereau et les amélanchiers à feuille d'aulne devraient être effectuées tous les sept à dix jours.</p> <p>Gestion de la résistance : Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide PROPERTY 300SC ou d'autres fongicides de groupe 50 avant d'alterner avec un fongicide au moyen d'action différent.</p> <p>Restrictions : Ne pas appliquer plus de 1,2 L/ha/année. Cette culture n'a aucun délai d'attente avant la récolte (DAAR).</p>
Fraises	Blanc (répression) (<i>Podosphaera aphanis</i>)		
Fruits de ronce (mûre sauvage, framboise rouge et noire, framboise sauvage, cultivars ou espèces hybrides de ces plantes)	Blanc (répression) (<i>Sphaerotheca macularis</i>)		
Groseilles à maquereau	Blanc (répression) (<i>Sphaerotheca macularis</i>)		
Amélanchiers à feuille d'aulne	Blanc (répression) (<i>Podosphaera clandestina</i>)		

MODE D'EMPLOI			
Culture	Maladie	Dose d'utilisation Litre de produit par hectare	Instructions
Tomates	Blanc (répression) (<i>Leveillula taurica</i>)	0,3 à 0,366 (90 à 110 g de matière active/ha)	<p>Appliquer avant le début de la maladie selon un calendrier de 7 à 14 jours lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.</p> <p>Utiliser la dose plus faible et l'intervalle plus long lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie et que la pression exercée par la maladie est faible. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée. Les volumes normaux à pulvériser sont en général compris entre 200 et 1000 litres par hectare pour des pulvérisateurs au sol de produits dilués.</p> <p>Gestion de la résistance : Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide PROPERTY 300SC ou d'autres fongicide de groupe 50 avant d'alterner avec un fongicide au moyen d'action différent.</p> <p>Restrictions : Ne pas appliquer plus de 1,2 L/ha/année. Cette culture n'a aucun délai d'attente avant la récolte (DAAR)...</p>

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT
POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS:**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous, a été rédigé par des personnes autres que ISK Biosciences Corporation dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ISK Biosciences Corporation n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Pour application aux plantes ornementales cultivées à l'extérieur

MODE D'EMPLOI			
Culture	Maladie	Dose d'utilisation Litres de produit par hectare	Instructions
<p>Plantes ornementales d'extérieur</p> <p><i>Rosa</i> spp., <i>Photinia</i> spp., et plantes non productrices <i>Prunus</i> spp.</p>	<p>Blanc (<i>Podosphaera</i> spp.)</p> <p>Blanc (<i>Sphaerotheca pannosa</i>)</p>	<p>0,3 à 0,366 (90 à 110 g de matière active/ha)</p>	<p>Instructions d'application : Commencer l'application avant la maladie développement et continuer sur un intervalle de 7 à 10 jours commençant lorsque les conditions de la maladie sont favorables au développement de la maladie, mais avant le développement de la maladie. Utiliser la dose plus faible et l'intervalle plus long pour les pulvérisations préventives ou lorsque les conditions de développement de la maladie sont faibles. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est modérée à élevée. Les volumes normaux à pulvériser sont en général compris entre 200 et 1000 litres par hectare pour des pulvérisateurs au sol de produits dilués.</p> <p>Gestion de la résistance : Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide PROPERTY 300SC ou d'autres fongicides de groupe 50 avant d'alterner avec un fongicide au moyen d'action différent.</p> <p>Restrictions : Ne pas appliquer plus de 1,2 L/ha/année. Maximum de 3 applications à haut dose et maximum de 4 applications à la dose plus faible.</p>

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d’approvisionnement en eau potable ou en eau d’irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l’équipement ou de l’élimination de déchets.

Pulvérisation agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter de pulvériser ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser de gouttelettes dont la taille est inférieure à la catégorie moyenne de l’American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur maximale du bras au-dessus de la culture ou du sol doit être de 60 cm.

Application par jet porté : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter de pulvériser ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser directement au-dessus de la plante à traiter. Éteindre les jets extérieurs à l’extrémité des rangées et dans les rangées extérieures. NE PAS pulvériser lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h sur la zone de traitement tel que sa vitesse est mesurée à l’extérieur de cette zone côté au vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons de pulvérisation :

L’utilisation des méthodes ou d’équipement de pulvérisation suivants NE requiert PAS une zone tampon de pulvérisation: pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point d’application directe et la limite sous le vent la plus proche des habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens et marins.

Méthode d’application	Culture		Zones tampons de pulvérisation (mètres) nécessaires pour la protection de :			
			L’habitat dulcicole d’une profondeur de :		Les habitats estuariens et marins d’une profondeur de :	
			Moins d’un mètre	Plus d’un mètre	Moins d’un mètre	Plus d’un mètre
Pulvérisateur agricole	Cucurbitacées du groupe de cultures 9, raisins, fruits de ronce, groseilles à maquereau, amélanchiers à feuille d’aulne, tomates, plantes ornementales d’extérieur		1	0	1	0
Jet porté	Cucurbitacées du groupe de cultures 9, raisins, fruits de ronce, groseilles à maquereau, amélanchiers à feuille d’aulne; plantes ornementales d’extérieur	Stade de croissance précoce	1	0	1	0
		Stade de croissance avancé	1	0	1	0

Lorsque les mélanges en en réservoir sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RESTRICTIONS RELATIVES À LA CULTURE ALTERNÉE

Les cultures mentionnées sur cette étiquette peuvent être plantées immédiatement après le dernier traitement. Ne pas planter de grains céréaliers dans l'année qui suit la dernière application. À l'exception des grains céréaliers, les plantes non enregistrées dans cette catégorie peuvent être plantées 30 jours après la dernière application.

GESTION ANTIPARASITAIRE INTÉGRÉE

Le fongicide PROPERTY 300SC est un agent de lutte contre les maladies lorsqu'elle est utilisée conformément aux instructions mentionnées sur l'étiquette dans le cadre de la lutte contre les champignons référencés. Le fongicide PROPERTY 300SC est recommandée dans le cadre d'un programme de gestion antiparasitaire intégrée (IPM), qui peut comprendre l'utilisation de variétés de plantes résistantes aux maladies, des pratiques culturales, une rotation des cultures, des agents de lutte contre les maladies biologiques, des systèmes de dépistage et de prévision de maladies destinés à la prévention de dommages parasitaires d'importance économique. Des pratiques connues permettant de réduire le développement de maladies devraient être suivies. Pour de plus amples renseignements sur les stratégies d'IPM mises en place dans votre région, veuillez consulter votre service d'appoint coopératif provincial ou les autorités agricoles locales. Le fongicide PROPERTY 300SC peut être utilisée dans les programmes de prévision de maladies qui préconisent une période d'application en fonction de facteurs du milieu favorables au développement de maladies.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le fongicide PROPERTY 300SC contient un fongicide appartenant au groupe 50. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide PROPERTY 300SC et à d'autres fongicides du groupe 50. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide PROPERTY 300SC ou d'autres fongicides du même groupe 50 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer ISK Biosciences Corporation en présence d'une baisse possible de sensibilité à fongicide PROPERTY 300SC chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ISK Biosciences Corporation au 1-877-706-4640.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.